

Inquiétude sur les informations postées sur Facebook

Suite à la modification des conditions d'utilisation de **Facebook**, la polémique se poursuit. Il y a quelques semaines, la mention évoquant « *une licence perpétuelle et mondiale* » **sur l'ensemble des contenus** publiés sur le réseau social était incluse. Précisions.

A la lettre, cette disposition revient à céder les droits des contenus mis en ligne par l'internaute à Facebook. « *Une incompréhension* » précise le co-fondateur et président du site Mark Zuckerberg.

Réagissant à l'inquiétude du site américain *The Consumerist*, le responsable explique sur le blog interne de Facebook (l'inside Facebook) « *sont propriétaires de leurs informations et les contrôlent* ». Pour autant, **les contenus partagés (photos, messages, vidéos...) seront maintenus même si l'expéditeur (le propriétaire) se désabonne**. Les destinataires pourront ensuite les conserver en toute légalité. Une manière pour Facebook de se mettre à l'abri d'éventuels poursuites judiciaires.

Cette « *licence perpétuelle et mondiale de n'importe quel contenu publié pour n'importe quelle utilisation, y compris commerciale ou publicitaire* » continue de soulever un nombre d'interrogations puisque les [contenus personnels](#) survivront en quelque sorte à leurs propriétaires. Dès lors, **une fois les contenus partagés, l'internaute n'en aura plus le contrôle**.

Une position originale qui lance aussi le débat autour du [droit à l'oubli](#), règle légale dont la Cnil se fait défenseur.

Cette règle énonce que chaque **information ne peut être détenue par un service que durant une durée limitée** dans le temps. Selon les dispositions de la [Cnil](#) (Commission nationale Informatique et Libertés) les **articles 6-5 et 24 de la loi du 6 janvier 1978** modifiée en août 2004 explique que [toute société](#) doit être « *en mesure d'effectuer toute purge ou destruction sélective de données à caractère personnel* ».

On est donc en droit de se demander comment Facebook, qui diffuse des informations de nature personnelles sur le Web, va pouvoir satisfaire cette demande.